Dispositifs de sécurité et protocole sanitaire mis en place pour le Festival d'Avignon & le Festival OFF Avignon - 5 au 31 juillet 2021

DOSSIER DE PRESSE
24 juin 2021

Préfecture de Vaucluse
Bureau de la Représentation de l'État et
de la Communication Interministérielle
Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

@prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

Le Festival d'Avignon, dit le In, est la plus importante manifestation de théâtre et de spectacle vivant en France ainsi que l'une des plus importantes au monde.

Le Festival Off Avignon, quant à lui, est l'un des plus grands rassemblements de compagnies indépendantes au monde par la richesse et la diversité de ses offres culturelles.

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire de la COVID 19 qui a conduit à l'annulation de toutes les manifestations culturelles, le Festival d'Avignon et le OFF, très attendus, feront leur retour avec une programmation ambitieuse du 5 au 31 juillet 2021 à Avignon.

Afin d'assurer le bon déroulement de cette édition 2021, dans une période encore fragilisée par la crise sanitaire, les services de l'État, la ville d'Avignon, les organisateurs, les forces de l'ordre (polices nationale et municipale, groupement de gendarmerie départementale), l'Agence régionale de Santé PACA, le SDIS 84, la Délégation militaire départementale, et l'association Croix-Blanche coordonnent et renforcent leurs dispositifs de sécurité.

Dans ce cadre, Bertrand GAUME, préfet de Vaucluse, et Cecile HELLE, maire d'Avignon, ont présenté ce jeudi 24 juin en préfecture de Vaucluse, lors d'une conférence de presse, les dispositifs de sécurité et le protocole sanitaire, déployés conjointement pour assurer la sécurité des citoyens et des participants lors de cette double manifestation de grande ampleur.

Ont participé à cette conférence de presse également :

- Loic SOURIAU, directeur départemental de l'ARS PACA
- Jean Marc LUCA, directeur Départemental de la Sécurité Publique de Vaucluse
- Lieutenant Colonel Krok, Officier adjoint commandement du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse
- Commandant Olivier LAUNAI, délégué militaire départemental adjoint
- Colonel Jérôme SOTTY, directeur départemental adjoint du SDIS 84
- Paul RONDIN, directeur délégué du Festival d'Avignon
- Sébastien BENEDETTO, président du Festival OFF Avignon
- Nikson PITAQAJ, directeur délégué du Festival OFF Avignon
- Laurent DUBOIS, secouriste français Croix blanche du Vaucluse.

L'ensemble des éléments d'information sur les dispositifs de sécurité, la circulation mise en place et le protocole sanitaire sont en ligne sur le site de la préfecture de Vaucluse et de la ville d'Avignon.

Application du protocole sanitaire dans les lieux de spectacle et en ville

Le protocole sanitaire covid est renforcé du 5 juillet au 31 juillet afin de concilier le bon déroulement du Festival d'Avignon et du Festival Off avec les impératifs sanitaires dans une optique de minimisation des risques : augmentation des dépistages et de la vaccination ; déploiement des actions de prévention : application de règles spécifiques pour l'accueil du public.

➔ **Déploiement des actions de prévention**

Le dispositif sanitaire comprend des actions de prévention auprès des festivaliers avec la mise en place de brigades mobiles en ville et dans les lieux de spectacles :

- **dépistage et isolement des professionnels en provenance des pays en zone rouge ;**
- **mobilisation dans l'*intra-muros* d'une quinzaine de médiateurs covid** composés d'effectifs de la Croix blanche, de la Croix Rouge et de l'éducation nationale présents tous les jours dans les rues de la ville pour faire de la prévention auprès des festivaliers sur les gestes barrières et distribuer des autotests pour inciter au dépistage ;
- **un programme de formation** de plus de 350 régisseurs et référents covid des théatres et responsables de compagnies aux protocoles sanitaires au cours du mois de juin, dans le cadre des formations « médiateurs de lutte anti-covid » dispensées par le Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle (CFPTS) en partenariat avec l'ISTS et l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP).

➔ **Augmentation des dépistages et de la vaccination**

Le dispositif sanitaire actuellement en place se poursuit tout au long de l'été et pendant la durée du Festival :

- **le centre de dépistage au parc des expositions sur le site Agroparc** (chemin des Félons Montfavet 84140 AVIGNON) **demeurera ouvert aux horaires habituels** (lun-ven de 08h30 à 14h30 et le samedi de 08h30 à 12h30), **avec des navettes spéciales pour s'y rendre proposées par le Grand Avignon (plus d'information sur Orizo.fr en annexe)** ;
- **le grand centre de vaccination d'Avignon-Montfavet demeurera également ouvert aux horaires habituels, de 08h30 à 20h tous les jours, y compris les dimanches** (salle polyvalente de Montfavet, 246 Rue Félicien Florent 84000 Avignon).

En complément pendant le festival d'Avignon, le dispositif est renforcé avec l'ouverture de plusieurs centres éphémères de dépistage et de vaccination, accessibles sans rendez-vous :

- **2 centres de dépistage éphémères** de tests RT-PCR **situés sur la place Pie (laboratoire Bioaxiome ;** *ouv. sans rdv du lundi au vendredi 9-19h et le samedi 9-17h*) **et dans les locaux de l'université d'Avignon,** Résidence Saint-Jean (**Laboratoire Biosantis**, *ouv. Lundi-vendredi avec/sans rdv 11h-16h30, le samedi de 08h30 à 11h40 ; 40 boulevard Limbert*) **à destination des professionnels et du grand public** ;
- **Présence des médiateurs de la Croix Blanche dans le hall de l'hôtel de ville et sur la place de l'horloge pour des actions de prévention et de tests antigéniques** ;
- **7 officines du centre-ville** seront mobilisées avec des horaires d'ouverture élargis pour le grand public ;
- **1 centre de vaccination éphémère dans les locaux de l'université d'Avignon**, Résidence Saint-Jean (*40 boulevard Limbert*).

➔ **Application de règles spécifiques pour l'accueil du public**

Le dispositif sanitaire prévoit par ailleurs le respect d'un protocole sanitaire strict dans les lieux de spectacle et à destination des professionnels :

- **des opérations de dépistage hebdomadaires auprès professionnels des compagnies** seront proposées par l'ARS et par la préfecture de Vaucluse, tant pour le Festival d'Avignon que pour le Off, ainsi que des opérations de distribution d'auto-tests en ville et dans les théâtres ;
- **une diffusion et un contrôle renforcé du protocole sanitaire** applicable dans toutes les salles et lieux de culture (conditions cumulatives d'aération, de désinfection, de mesures du CO2 dans les salles, instauration de sens de circulation, maintien des gestes barrières) ;
- **l'équipement des gestionnaires de salle de système de climatisation et d'aération** des locaux aux normes covid ;
- **le recueil de l'engagement des gérants de salles et de compagnies** à respecter le protocole sanitaire par une charte d'engagement ;
- **déploiement du pass sanitaire pour les ERP de + de 1000 personnes** (Cour d'honneur du Palais des Papes) ;
- **la définition des sens de circulation dans les rues de l'intra-muros** afin de limiter les brassages de population.

Qu'est-ce que le pass sanitaire ?

Le pass sanitaire consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- **La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet, soit** :
  - 2 semaines après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
  - 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
  - 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
- **La preuve d'un test négatif de moins de 48h pour le pass sanitaire pour l'accès aux grands événements concernés**.
- **Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois**.

Pour plus d'informations, retrouvez la FAQ du Gouvernement :
https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions.

➔ **Les jauges dans les salles de spectacles et les théâtres**

Conformément au protocole de réouverture des salles de spectacle, et considérant que la situation sanitaire est en nette amélioration dans le département (taux d'incidence de 11 pour 100 000 habitants pour la semaine 24), **la jauge dans les théâtres et les salles de spectacle pour le Festival d'Avignon sera de 100 % de la capacité totale ERP, dans le respect de la distanciation sociale et des gestes barrières. Toutefois, en cas de dégradation de la situation épidémique, le préfet serait susceptible de restreindre à nouveau cette jauge.**

➔ **Port du masque**

Le port du masque demeurera obligatoire dans l'intra-muros de la ville d'Avignon pendant toute la durée du Festival, du lundi 5 juillet au samedi 31 juillet inclus, de 12h00 à 02h00.

En complément, le masque doit être porté **dans l'ensemble de l'espace public dès lors que la distanciation physique d'au moins deux mètres entre deux personnes ne peut être respectée.** Cette condition est essentielle pour se protéger et protéger les autres lorsque la densité de population et le risque de contacts prolongés sont importants.

➔ **Stopper la chaîne de contamination**

La coordination est resserrée entre la préfecture de Vaucluse, l'ARS, la CPAM, les organisateurs des festivals et les ambassadeurs anti covid en cas de signalement de cas positif pour faciliter le déploiement des dispositifs de tracing, rétrotracing et d'isolement. Une cellule de suivi hebdomadaire est notamment mise en place.

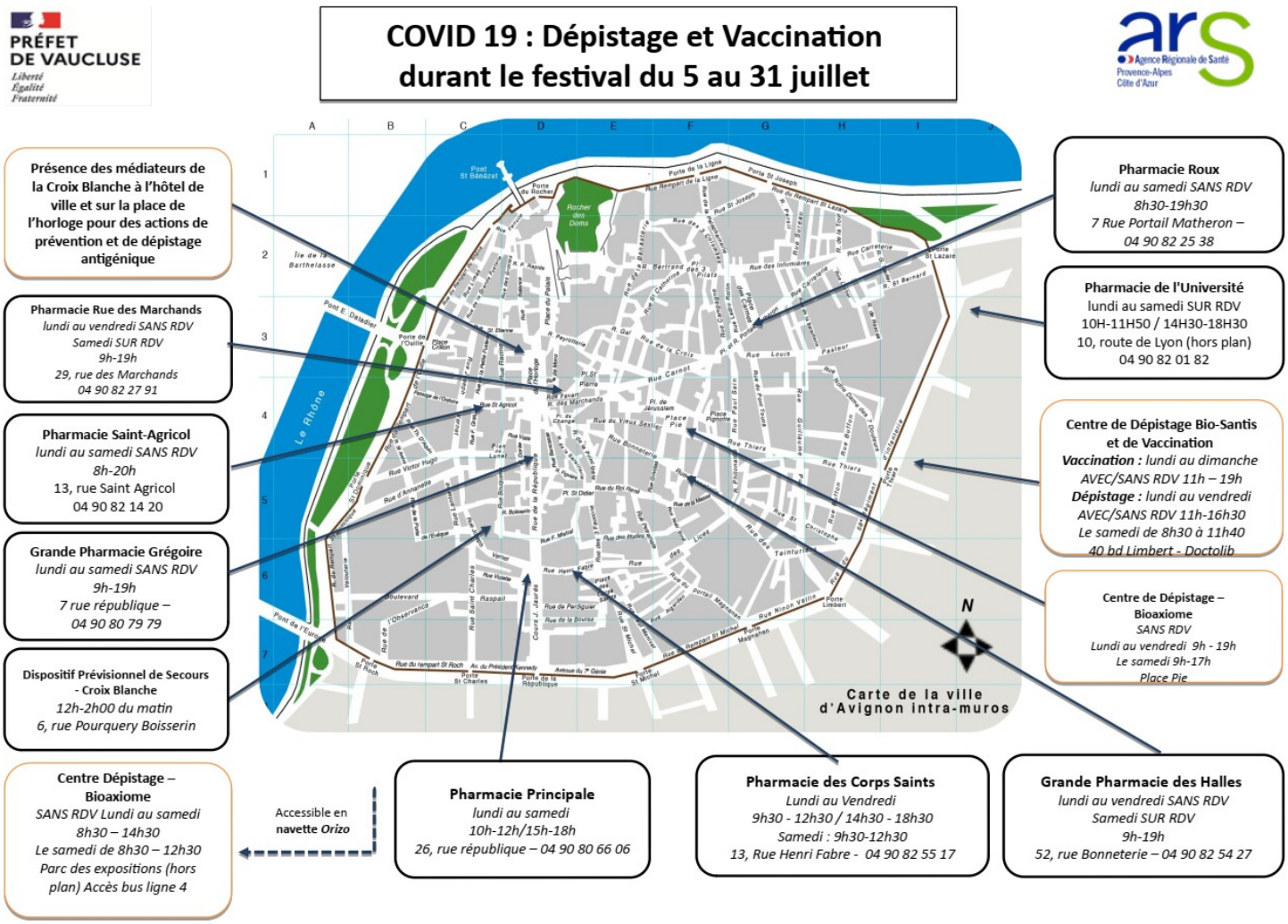

Renforcement des dispositifs de sécurité et de secours

Le dispositif Vigipirate au niveau « Vigilance renforcée - risque attentat » sur l'ensemble du territoire français conduit **à maintenir les mesures de sécurité dans les lieux accueillant du public.** La persistance de la menace rend en effet indispensable l'adaptation du dispositif de sécurité publique.

➔ **La sécurisation de l'espace public**

La police nationale et la police municipale d'Avignon déploieront un dispositif coordonné afin de garantir la sécurité de chacun.

Le dispositif comprend notamment :

- le blocage d'unités de la police nationale et de la police municipale pour toute la période du festival ;
- la sectorisation de l'intra-muros et la sécurisation des parties piétonnes en coordination avec la ville d'Avignon ;
- des contrôles d'identité aléatoires dans l'espace public ;
- la mise en place de patrouilles pédestres pour toute la durée du Festival d'Avignon et du Festival Off ;

Les polices nationale et municipale bénéficieront du soutien opérationnel du groupement de gendarmerie de Vaucluse, de la délégation militaire départementale, du service départemental d'incendie et secours ainsi que des associations agréées de sécurité civile de Vaucluse.

Dans le cadre de l'opération Sentinelle, la délégation militaire départementale a sollicité **un renfort de militaires en patrouille permanente pour la sécurisation des lieux extérieurs (gare TGV, gare centre et intra-muros).**

Le groupement de gendarmerie départementale effectuera des missions de brouillage afin d'assurer le respect de l'interdiction de survol de la ville d'Avignon par des drones du 5 au 31 juillet 2021 dans le cadre du dispositif anti-drône.

➔ **La sécurisation des lieux de spectacle**

En prévention, des visites techniques et des commissions de sécurité dans les lieux de spectacle ont été effectuées par les services de l'État et le SDIS. Dès le mois de Mai, la moitié des effectifs de préventionnistes du SDIS 84 ont été mobilisés sur le contrôle des lieux de spectacle. Chaque lieu fait l'objet d'au moins une pré visite avant passage de la commission de sécurité d'Avignon. La semaine précédant l'ouverture du Festival la commission de sécurité se déplace via un minibus fourni par le Grand Avignon.

Les services de l'État, et notamment la direction départementale de la sécurité publique, ont par ailleurs sensibilisé les organisateurs du Festival d'Avignon et du Off aux questions de sécurité. Sur l'ensemble des sites du Festival d'Avignon et du Off, il est demandé aux organisateurs et aux responsables des lieux de spectacle :

- un contrôle systématique des espaces ouverts au public par les responsables d'accueil avant l'entrée du public ;

- un contrôle visuel systématique des scènes et des gradins avant l'entrée du public ;
- des panneaux « Vigipirate » disposés aux entrées du public ;
- un contrôle visuel systématique des sacs.

Sur certains sites, dont la Cour d'honneur du Palais des papes, des agents de sécurité d'une société agréée contrôleront les accès (avec fouille systématique des sacs et contrôle par détecteurs de métaux en plus pour la Cour d'honneur).

➔ **Le dispositif de secours et d'intervention auprès du public en cas d'urgence ou d'accident**

Pendant toute la durée de cette double manifestation, le SDIS renforce son dispositif opérationnel positionné au centre de secours d'Avignon. Le dispositif SDIS sera articulé avec le Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) mis en place par l'association agréée de sécurité civile la Croix Blanche.

Le poste de secours de la Croix Blanche composé de 12 à 14 secouristes situé en centre ville à l'école Bouquerie et des binômes mobiles de secouristes seront déployés de 12h à 02h du matin afin de réaliser les gestes de premiers secours dans l'attente de l'arrivée des services de secours.

Mise en place d'un dispositif de circulation pour accéder à l'intra-muros

Un plan de piétonisation et un accès réglementé limitant la circulation automobile dans l'intra-muros et favorisant les déplacements doux sont mis en place par la ville d'Avignon du 5 juillet au 31 juillet 2021 de 12h à 02h du matin. Face à la fréquentation accrue du centre-ville pendant le festival, le dispositif de filtrage s'accompagne en 2021 de mesures sanitaires de prévention Covid. **20 agents de surveillance seront déployés par la ville pour assurer le filtrage aux entrées et sorties.**

➔ **Un sens unique de circulation pour les piétons dans les rues à haute fréquentation**

Compte tenu des conditions sanitaires, un sens unique de circulation pour les piétons sera instauré dans les rues étroites et très empruntées : Fabre, passage et poterne de l'Oratoire, Teinturiers, Carreterie (entre rues des Infirmières et Privade), Migrenier.

Dans toutes les autres rues : « Quand je marche, je garde ma droite » !

Des panneaux d'information de la ville d'Avignon rappelleront les consignes de circulation aux piétons.

➔ **Accès au centre-ville limité et circulation modifiée pour les automobilistes**

- **Fermeture totale à tous véhicules des rues** Saint Agricol, Favart, Nicolas Saboly, Corderie, Mignard, Pourquery Boisserin, Collège d'Annecy, République, Henri Fabre, Joseph Vernet (entre rues St Étienne et St Agricol, St Charles et République), Cours Jean Jaurès (depuis Raspail jusqu'à République), avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, rue de la Bourse, Agricol Perdiguier et place des Corps-Saints.

• **7 portes entrantes dont 5 avec filtrage** : République, Saint Michel, Thiers, ND 7 Douleurs, Saint-Lazare, Rocher (Parking Palais des Papes) et Saint-Dominique.

• **9 portes sortantes :** Magnanen, Limbert, ND 7 Douleurs, Saint-Lazare, Saint-Joseph, Rocher, l'Oulle, Saint-Dominique, Saint-Charles.

➔ **<u>Des portes d'accès réservées aux secours</u>**

Pour faciliter l'intervention des secours, trois portes leur seront réservées : Ligne, Rhône, Saint Roch. Ces portes seront donc fermées totalement aux automobilistes même avec Pass.

➔ **<u>Informations pratiques</u>**

• **Stationnement gratuit avec 6050 places dans 5 parkings relais :** Parking des Italiens (1600 places), Piot (1 100), René Char (1 100 et vélos pop à disposition), Amandier (250) et Carrefour Courtine (2000) Gardiennage de 10 h à 2 h, sanitaires, navettes au départ des parkings vers le centre-ville.

• **Le E pass festival :** proposé par la ville, il est désormais dématérialisé grâce à un dispositif de lecture de plaque déployé aux 5 portes entrantes des Remparts, après enregistrement préalable de la plaque d'immatriculation des véhicules. Peuvent en bénéficier l'ensemble des personnes résidant ou possédant un garage en intra-muros, les gérants des commerces du centre-ville, les professionnels de santé, les artisans effectuant des interventions d'urgence qui pourront passer les filtrages pendant la période de limitation (5 au 31 juillet) au même titre que les personnes handicapées (sur présentation de leur carte) et celles ayant un rendez-vous médical ou location saisonnière (sur présentation d'un justificatif). Les deux-roues sont autorisés à rentrer sur l'ensemble des points de filtrage mais doivent stationner prioritairement sur les 3 parkings dédiés sur le pourtour des Remparts (Portes Saint-Lazare et Saint-Dominique, Gare centre). **Plus d'information sur le site de la mairie d'Avignon.**

FESTIVAL D'AVIGNON 2021

Zones piétonnisées interdites à la circulation

Zones piétonnisées interdites à la circulation

FESTIVAL D'AVIGNON 2021

- 5 Sorties parkings
- 16 Portes
- 7 Poternes
- Poste de secours

Points évoqués en Préfecture :
- Création de Brigades Mobiles « Prévention anti-COVID », pilotage par les services de la Préfecture,
- Panneaux d'information « Quand je marche, je garde ma droite » aux entrées et voies en sens unique
- Chapiteau pour réaliser des tests.

Points de passage des piétons en Intra-muros

FESTIVAL D'AVIGNON 2021

16 Portes

7 Poternes

Sens de circulation des piétons

Voies réservées à l'usage du Festival IN ou OFF

Poste de secours

Proposition de sens de circulation des piétons

Conseils aux spectateurs

➔ **Plan Vigipirate : recommandations à l'usage du grand public**

A la suite des attentats du 13 novembre 2015, le Gouvernement a lancé une campagne de sensibilisation pour mieux préparer et protéger les citoyens face à la menace terroriste.

Chacun a un rôle à jouer dans la prévention d'un passage à l'acte violent. Le signalement d'une situation suspecte ou d'un comportement dangereux peut permettre d'éviter un acte criminel. Si vous êtes témoin d'un comportement suspect, restez discret. Observez et mémorisez des éléments objectifs qui pourraient être transmis à la police ou à la gendarmerie nationale (plaque d'immatriculation, modèle de voiture, description précise des individus, direction de fuite, etc.). Pour que votre signalement puisse être utile aux forces de sécurité intérieure, les éléments objectifs que vous pourrez donner sont absolument essentiels. Appelez les forces de sécurité intérieur au 17, 112 ou 114 (pour les personnes ayant des difficultés à entendre et à parler).

Une affiche en ligne sur le site du Gouvernement « Comment réagir en cas d'attaque terroriste » rappelle les instructions pratiques face à une menace terroriste qui s'articulent autour du triptyque : s'échapper, se cacher, alerter.

➔ **Consignes rappelées par le Festival d'Avignon**

Des consignes directes sont données à tous les spectateurs :
- dans le programme, papier et numérique ;
- sur le site internet du Festival ;
- sur le site de billeterie du Festival ;
- sur l'application du Festival ;
- dans la lettre d'information électronique du Festival
- avec les billets matérialisés
- de manière orale aux guichets et à l'entrée des salles
- au moyen de messages de rappel par courriel ou alertes adressés aux spectateur
- se présenter au moins 1/2 heure avant le début du spectacle
- interdiction des bagages et sacs de grande contenance
- objets interdits dans les salles : les grands sacs, sacs à dos de voyage, valises, casques, tout objet tranchant (couteaux, ciseaux, toutes bouteilles en verre). Seules les bouteilles d'eau transparentes de 0.5 litre sont autorisées ainsi que les gourdes dont le contenu peut-être vérifié.

➔ **Consignes rappelées par le Off**

Les organisateurs du OFF s'engagent également pour la sécurité des spectateurs. Ils ont notamment sensibilisé les théâtres et les compagnies aux consignes de sécurité afin que leur organisation soit adaptée en conséquence.

ANNEXES

1. Cartographie des centres de dépistage et de vaccination de l'ARS
2. Pass sanitaire : présentation du dispositif
3. Flyer de la ville d'Avignon sur les informations pratiques
4. Flyer navette dépistage parc des expo d'Avignon du Grand Avignon
5. Plan vigipirate : rappel des recommandations auprès du grand public

1. Cartographie des centres de dépistage et de vaccination de l'ARS

PRÉFET DE VAUCLUSE
Liberté Égalité Fraternité

COVID 19 : Dépistage et Vaccination durant le festival du 5 au 31 juillet

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

Présence des médiateurs de la Croix Blanche à l'hôtel de ville et sur la place de l'horloge pour des actions de prévention et de dépistage antigénique

Pharmacie Rue des Marchands
lundi au vendredi SANS RDV
Samedi SUR RDV
9h-19h
29, rue des Marchands
04 90 82 27 91

Pharmacie Saint-Agricol
lundi au samedi SANS RDV
8h-20h
13, rue Saint Agricol
04 90 82 14 20

Grande Pharmacie Grégoire
lundi au samedi SANS RDV
9h-19h
7 rue république –
04 90 80 79 79

Dispositif Prévisionnel de Secours - Croix Blanche
12h-2h00 du matin
6, rue Pourquery Boisserin

Centre Dépistage – Bioaxiome
SANS RDV Lundi au samedi
8h30 – 14h30
Le samedi de 8h30 – 12h30
Parc des expositions (hors plan) Accès bus ligne 4

Accessible en navette *Orizo*

Pharmacie Principale
lundi au samedi
10h-12h/15h-18h
26, rue république – 04 90 80 66 06

Pharmacie des Corps Saints
Lundi au Vendredi
9h30 - 12h30 / 14h30 - 18h30
Samedi : 9h30-12h30
13, Rue Henri Fabre - 04 90 82 55 17

Grande Pharmacie des Halles
lundi au vendredi SANS RDV
Samedi SUR RDV
9h-19h
52, rue Bonneterie – 04 90 82 54 27

Pharmacie Roux
lundi au samedi SANS RDV
8h30-19h30
7 Rue Portail Matheron –
04 90 82 25 38

Pharmacie de l'Université
lundi au samedi SUR RDV
10H-11H50 / 14H30-18H30
10, route de Lyon (hors plan)
04 90 82 01 82

Centre de Dépistage Bio-Santis et de Vaccination
Vaccination : *lundi au dimanche*
AVEC/SANS RDV 11h – 19h
Dépistage : *lundi au vendredi*
AVEC/SANS RDV 11h-16h30
Le samedi de 8h30 à 11h40
40 bd Limbert - Doctolib

Centre de Dépistage – Bioaxiome
SANS RDV
Lundi au vendredi 9h - 19h
Le samedi 9h-17h
Place Pie

2. Pass sanitaire : présentation du dispositif

PASS SANITAIRE : RETROUVONS-NOUS

Un nouvel outil pour sortir de la crise sanitaire

PRÉSENTATION : UN DISPOSITIF REPOSANT SUR TROIS TYPES DE PREUVES

Pour l'accès à certains lieux ou évènements regroupant plus de 1 000 personnes et présentant un risque de diffusion épidémique élevé et afin de garantir l'accès au pass sanitaire sur le territoire français, trois types de preuves non cumulatives seront admises.

1. Le certificat de test négatif de moins de 48 heures

Seront admis **les résultats des tests RT-PCR et antigéniques, sous réserve qu'ils soient certifiés avec un QR Code lisible par l'application TousAntiCovid Verif.** En revanche, les résultats des autotests seront refusés car leurs conditions de réalisation non supervisées par un professionnel de santé ne garantissent ni la fiabilité de leur résultat, ni celle de l'identité du détenteur du pass.

2. Le certificat de test positif datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois

Seuls les **résultats des tests RT-PCR et des tests antigéniques certifiés avec QR Code** seront admis. Un test positif devient automatiquement un certificat de rétablissement dès lors qu'il date de plus de 15 jours après le prélèvement et sera valable jusqu'à 6 mois après la date de prélèvement.

3. Le certificat de vaccination attestant un schéma vaccinal complet

Les personnes pourront également **présenter un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet.** Ce certificat, qui peut être récupéré en version papier auprès du professionnel de santé qui a effectué la vaccination, peut également être téléchargé sur le portail https://attestation-vaccin.ameli.fr de l'Assurance Maladie. L'accès au portail se fait avec les identifiants Ameli ou une connexion France Connect.

Comment le pass sanitaire sera-t-il contrôlé ?

Pour être vérifiés par les personnes habilitées, les certificats disposent d'un QR Code à flasher à l'aide de l'application TousAntiCovid Verif, distincte de l'application TousAntiCovid. Cette application est mise à disposition gratuitement sur les stores Apple ou Android.

Un fois le QR Code flashé, la personne habilitée verra s'afficher :
- le nom, le prénom et la date de naissance de la personne contrôlée ;
- une mention « valide/invalide » l'informant de la possibilité de la personne contrôlée à se rendre ou non dans le lieu ou à l'événement.

Un justificatif d'identité devra également être demandé.

Les autorités habilitées à effectuer un contrôle du pass sanitaire sont les suivantes :
- responsables des lieux et établissements ou organisateurs des évènements ;
- exploitants de services de transports de voyageurs ;
- personnes chargées du contrôle sanitaire aux frontières.

3. Flyer de la ville d'Avignon sur les informations pratiques

FESTIVALS, CÔTÉ PRATIQUE... ON VOUS DIT TOUT

La Ville d'Avignon organise, à travers un plan de piétonisation, un accès réglementé limitant la circulation automobile dans l'intra-muros et favorisant les déplacements doux. Face à la fréquentation accrue du centre-ville pendant le festival, le dispositif de filtrage s'accompagne en 2021 de mesures sanitaires de prévention Covid.

DU 5 AU 31 JUILLET DE 12 H À 2 H

Accès au centre-ville limité et circulation modifiée : fermeture totale à tous véhicules des rues Saint-Agricol, Favart, Nicolas Saboly, Corderie, Mignard, Pourquery Boisserin, Collège d'Annecy, République, Henri Fabre, Joseph Vernet (entre rues St Étienne et St Agricol, St Charles et République), Cours Jean Jaurès (depuis Raspail jusqu'à République), avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, rue de la Bourse, Agricol Perdiguier et place des Corps-Saints.

Portes d'entrée : République, Saint Michel, Thiers, ND 7 Douleurs, Saint-Lazare, Rocher (Parking Palais des Papes) et Saint-Dominique

Portes de sortie : Magnanen, Limbert, ND 7 Douleurs, Saint-Lazare, Saint-Joseph, Rocher, l'Oulle, Saint-Dominique, Saint-Charles

Portes réservées aux secours : Ligne, Rhône, Saint Roch

Stationnement gratuit :
6050 places dans 5 parkings relais
Parking des Italiens (1600 places), Piot (1 100), René Char (1 100 et vélos pop à disposition), Amandier (250) et Carrefour Courtine (2000. Gardiennage de 10 h à 2 h, sanitaires, navettes au départ des parkings vers le centre-ville

3 parcs motos : Portes Saint-Lazare et Saint-Dominique, Gare centre

Chapiteaux de dépistage
En partenariat avec la Préfecture, deux tentes de dépistage Covid-19 seront accessibles place Saint Jean le Vieux (devant Biaxiome) et dans l'Université

Mesures de prévention Covid

Compte tenu des conditions sanitaires, un sens unique de circulation pour les piétons sera instauré dans les rues étroites et très empruntées : Fabre, passage et poterne de l'Oratoire, Teinturiers, Carreterie (entre rues des Infirmières et Privade), Migrenier. Dans toutes les autres rues : « *Quand je marche je garde ma droite* » ! Des panneaux d'information rappelleront les consignes.

NOUVEAUTÉ 2021 : E-PASS FESTIVAL

Le nouveau Pass festival est désormais dématérialisé grâce à un dispositif de lecture de plaque déployé aux 5 portes entrantes des Remparts, après enregistrement préalable de la plaque d'immatriculation des véhicules. Peuvent en bénéficier l'ensemble des personnes résidant ou possédant un garage en intra-muros, les gérants des commerces du centre-ville, les professionnels de santé, les artisans effectuant des interventions d'urgence qui pourront passer les filtrages pendant la période de limitation (5 au 31 juillet) au même titre que les personnes handicapées (sur présentation de leur carte) et celles ayant un rendez-vous médical ou location saisonnière (sur présentation d'un justificatif). Les deux-roues sont autorisés à rentrer sur l'ensemble des points de filtrage mais doivent stationner prioritairement sur les 3 parkings dédiés, sur le pourtour des Remparts.

Enregistrez votre véhicule : service CIRAPS en mairie (place de l'horloge) ou en ligne : avignon.e-habitants.com
+ d'infos : 04 13 60 50 96

4. Flyer navette dépistage parc des expo d'Avignon du Grand Avignon

5. Plan vigipirate : rappel des recommandations auprès du grand public

VIGIPIRATE

SIGNALEMENT DE SITUATIONS SUSPECTES

Recommandations à l'usage du grand public

Chacun a un rôle à jouer dans la prévention d'un passage à l'acte violent. En signalant un comportement dangereux, vous pouvez éviter qu'un acte criminel soit commis.

1 Pourquoi signaler une situation suspecte ?

En étant attentif à son environnement quotidien, **chacun peut remarquer et signaler des faits, objets ou comportements pouvant indiquer un possible passage à l'acte.**

L'expérience a montré que de simples indices repérés par un passant ou par un voisin pouvaient permettre de prévenir une attaque terroriste.

La préparation d'un attentat peut être simple ou complexe :

- **attentat simple :** l'individu pourra être détecté juste avant son passage à l'acte ;
- **attentat complexe :** des indices de sa préparation et des moyens humains et matériels pourront être repérés.

L'attention de tout un chacun, portée à des détails simples, sauve des vies.

2 Comment détecter une situation suspecte ?

Des incohérences apparaissent et vous pouvez les détecter. **Faites appel à votre bon sens et à votre intuition.** Vous devez savoir vous étonner de ces incohérences et vous demander si cela ne mérite pas un signalement. Il faut apprendre à être un observateur attentif de son environnement.

Un individu sur le point de commettre un attentat manifestera un comportement pouvant trancher avec son environnement : signes de peur, d'anxiété ou de dissimulation. Plusieurs individus peuvent également se préparer ensemble à passer à l'acte et avoir un comportement coordonné.

3 Comment réagir et signaler ?

Si vous êtes témoin d'un comportement suspect, **restez discret. Observez et mémorisez des éléments objectifs** qui pourraient être transmis à la police ou à la gendarmerie nationale (plaque d'immatriculation, modèle de véhicule, description précise des individus, direction de fuite, etc.).

Pour que votre signalement puisse être utile aux forces de sécurité intérieure, les éléments objectifs que vous pourrez donner sont absolument essentiels.

Appelez les forces de sécurité intérieure au 17, 112 ou 114 (pour les personnes ayant des difficultés à entendre et à parler).

La préparation d'un acte terroriste laisse un ensemble d'indices qui, telles les pièces d'un puzzle, peuvent être assemblés par les forces de sécurité pour déjouer un projet d'attentat.

INCOHÉRENCE → ÉTONNEMENT → SIGNALEMENT

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* 2/ SE CACHER

3/ ALERTER
ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**

- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr

VIGIPIRATE

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT SAUVER DES VIES.

LES GESTES D'URGENCE

SI QUELQU'UN A ÉTÉ BLESSÉ AUTOUR DE VOUS

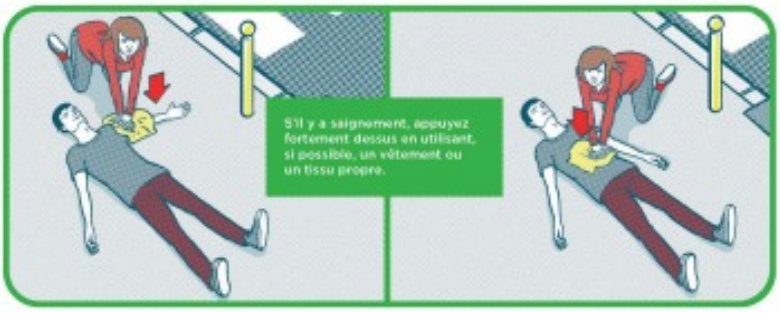

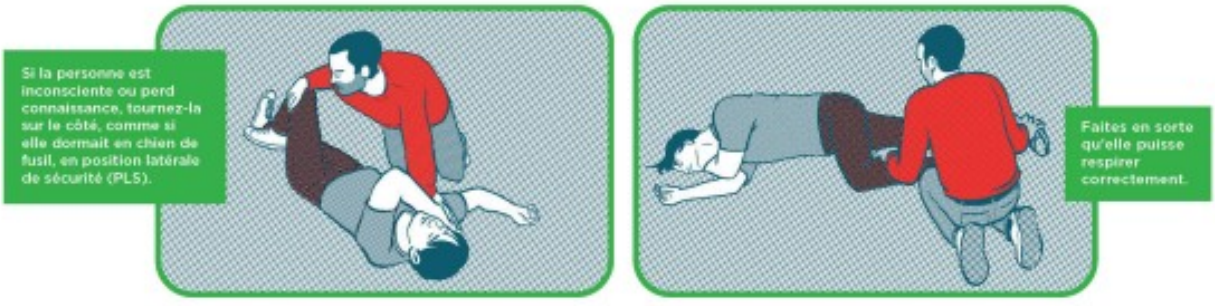

PUIS APPELEZ LES SECOURS : 15 SAMU 18 POMPIERS 112 N° EUROPÉEN 114

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉVENTION

Avant l'arrivée des secours, quelques réflexes peuvent sauver des vies. Formez-vous aux gestes d'urgence.
RDV sur **https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Les-gestes-qui-sauvent**

VIGIPIRATE